

CORRESPONDANCE

Paris, le 17 novembre, 1922.

Messieurs les Gouverneurs du Collège des Médecins
et Chirurgiens de la Province de Québec.

Messieurs,

Les médecins canadiens français en cours d'études à Paris, réunis en assemblée le douze novembre dernier, nous prient de porter à votre connaissance les faits suivants :

Ayant remarqué que, depuis assez longtemps déjà, certains médecins canadiens, anciens étudiants à Paris et faisant réclame dans les journaux, se parent de titres auxquels ils n'ont aucun droit, ils considèrent qu'il est de leur devoir de protester.

Car d'une part, ces faits sont de nature à porter, à ceux d'entre eux qui, revenus au pays auraient à tels titres des droits légitimes, un sérieux préjudice. En réalité le fait d'usurper l'appellation soit d'ancien interne, soit d'ancien externe, soit de diplômé de la Faculté n'est rien autre qu'un procédé de concurrence déloyale. C'est, en plus, vis-à-vis de la clientèle, quelque chose comme une tromperie sur la qualité.

D'autre part on comprend facilement combien ce serait une chose déplorable pour les étudiants canadiens présents et futurs si allait s'implanter dans l'esprit du personnel enseignant français l'idée que nous nous targuons de titres immérités. Or un fait malheureux vient justement de se produire. Un jeune médecin, arrivant à Paris, s'est vu prendre isolément à partie par un professeur de clinique réputé; le prétexte fut justement l'audace avec laquelle s'affichait chez nous certains supposés anciens internes et externes des Hôpitaux de Paris. Pour peu que ces vérités, trop réelles, viennent à la connaissance de quelques-uns de nos maîtres, ce serait, à brève échéance, une très grande difficulté d'accéder aux différentes cliniques parisiennes.

Quoi qu'il en soit, et afin de vous permettre de juger sur des faits certains, vous trouverez ci-inclus quelques découpures de journaux typiques des usurpations reprochées.

A ce point qu'il nous soit permis de faire une remarque. Il n'est aucun Canadien vivant qui puisse jusqu'ici s'intituler "ex-interne" ou "ex-externe" des Hôpitaux de Paris. Il suffit d'ailleurs de connaître le mécanisme des concours d'internat et d'externat pour comprendre comment nous ne pouvons pratiquement aspirer à ces postes.

Le titre d'"ex-élève des Hôpitaux de Paris" est, pour la plupart, le seul titre dont se puissent étiqueter les Canadiens venus étudier ici.